

Commune de 67600 - MUSSIG



Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2017

La convocation a été adressée le 18 septembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 et désignation du secrétaire de séance
2. Psychologue scolaire : Remplacement de l'ordinateur portable professionnel
3. Communauté de Communes de Sélestat : Adhésion au groupement de commande électricité
4. A) Décision modificative - Budget ZA LE BREITEL
- B) Décision modificative - Budget COMMUNE DE MUSSIG
5. Avis au projet de PLU de la commune de Baldenheim
6. Ecole Primaire de Mussig : Demande de subvention classe verte
7. Divers et informations

Sous la présidence de M. Jean-Claude HILBERT, Maire

Etaient présents : Mmes et MM Joël ANDRE, BEGOUT Didier, Florence FAHRNER, Gabrielle GRAMPP, Jean-François HERR, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, André SCHMITT, Jean-Luc SCHNEIDER, Agnès SEEWALD.

Etais absente : Valérie FEUERER donne procuration à Marie-Antoinette LEGRAND

En l'absence de M. le Maire, Joël ANDRE débute la séance en énonçant l'ordre du jour modifié par la suppression du point 4. A) « Décision modificative - Budget ZA LE BREITEL » et en ajoutant un nouveau point « Droit de préemption urbain pour cession de fonds de commerce ».

Il en profite également pour inviter Mme Sarah STEIBLI, secrétaire de mairie remplaçant désormais Mme Sandrine WEIBEL, à se présenter à l'assemblée. Un tour de table de présentation des conseillers se fait dans la foulée.

La modification de l'ordre du jour a été **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Mme LOSSER Brigitte est élue secrétaire de séance.

5. AVIS AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BALDENHEIM

M. Jean-François HERR intègre la séance à 20h48, courant du point n°5.

Courant du mois d'août 2017, la commune a été destinataire du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Baldenheim. La Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 exige que les Plans d' Occupation du Sol (POS) soient transformés en Plan Local d'Urbanisme (PLU) au plus tard le 31 décembre 2015 (article L. 174-1 du Code de l'urbanisme). Le législateur a toutefois prévu le maintien des POS jusqu'au 26 mars 2017 lorsque leur transformation en PLU a été prescrite avant le 31 décembre 2015 (article L.174-3 du code de l'urbanisme). Au total, 58 communes du Bas-Rhin sont concernées, ce qui est le cas de la commune de Baldenheim.

Accusé de réception en préfecture
087-218703108-20170925-2017-09-25-5-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

La caducité signifie que, quand bien même le POS a été valablement adopté, ce document a perdu ses effets juridiques à compter de la date prévue par la loi (L. 174-3 et suivants du Code de l'urbanisme). Les communes dont le POS est caduc sont alors soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

La commune de Mussig étant une commune limitrophe à celle de Baldenheim, notre conseil municipal est appelé à donner son avis par rapport au projet exposé et leur faire part de toute suggestion ou remarque pour son élaboration.

M. Joël ANDRE commente la projection faite du plan du futur PLU avec les différents périmètres de zonage ainsi que les parties limitrophes au territoire de la Commune de Mussig.

Comme le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Baldenheim semble saint et n'entrave en aucun point le fonctionnement en matière d'urbanisme de notre commune, le Conseil Municipal ne souhaite émettre aucune réserve et donne un avis positif à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Maire
Mussig, le 29 septembre 2017

Le Maire,
Jean-Claude HILBERT



Accusé de réception en préfecture
087-216703108-20170825-2017-09-25-5-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017



Mairie de SCHWOBSCHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : **11**
Nombre de conseillers en fonction : **10**
Nombre de conseillers présents : **09**

Séance du **18 SEPTEMBRE 2017**
Sous la présidence du maire
Denise KEMPF

11. PLU BALDENHEIM

La commune a réceptionné le dossier de projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal de BALDENHEIM. Claude OHNET explique le dossier à l'assemblée qui doit se prononcer sur ce dernier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de BALDENHEIM en date du 27 juillet 2017 ;
Vu le dossier présenté à la commune de SCHWOBSCHEIM ;

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la mise en place du PLU de BALDENHEIM, sans réserve,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extract certifié conforme au registre des délibérations.

A Schwobsheim, le 21 septembre 2017

Le Maire, Denise KEMPF





Commune
de Wittisheim

Wittisheim, le 26 septembre 2017

Mairie
A l'attention de M. le Maire
1 Place Ernest Gisselbrecht
67600 BALDENHEIM



Objet : Projet de PLU

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Je fais suite à votre courrier du 21 août dernier par lequel vous souhaitez connaître mon avis sur le projet de PLU.

Il va de soi que j'émets un avis favorable à ce projet.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne continuation pour ce dossier, je vous prie de d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Christophe KNOBLOCH.

